

## DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE

**ET DU GREFFE** 

## RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-U59-9
PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT LES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 90 ET
100 À 110, BOULEVARD NORBERT-MORIN, SUR LES LOTS EXISTANTS 5 579 613 ET
5 579 589 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE PROJET DE REDÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Compte rendu de la procédure d'enregistrement – réception des demandes écrites en remplacement d'un registre pour la tenue d'un scrutin référendaire, dont l'avis a été donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

- 1. Un avis public de la tenue de cette procédure d'enregistrement a été donné le 5 mai 2021, en conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 (en remplacement du décret 102-2021 du 5 février 2021) du ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par affichage au bureau de la municipalité (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.
- 2. Cet avis public a mentionné l'objet du second projet de résolution, soit :
  - Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que la résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
  - Ce second projet concerne les bâtiments situés aux 90 et 100 à 110, boulevard Norbert-Morin et consiste en un projet de redéveloppement commercial
- 3. Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 4. Aucune demande écrite n'a été reçu pendant la période de de réception des demandes écrites du 5 au 20 mai 2021.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière